

## Séance publique du 3 Décembre 2009

L'an deux mil neuf, le trois Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, Mme Martine JAOUEN, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Rémy LE MEUR, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Daniel FUSTEC, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. André RIOU, 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Pierre MENEZ, 5<sup>ème</sup> adjoint, M. Gildas JUIFF, M. Pierre LE DILAVREC, M. Raymond LE ROY, Melle Fabienne BENJAMIN, Mme Françoise NORMAND, M. Jean-Noël LE MOAL, M. Tanguy MORVAN, M. Arsène INIZAN, M. Eric HUON, M. Michel GEFFROY, Mme Michelle TILLY.

Absents : M. André LE DOEUFF, M. Jean-Michel LE GOFF

Procurations : M. André LE DOEUFF à M. Raymond LE ROY, M. Jean-Michel LE GOFF à M. Gildas JUIFF

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Novembre 2009

Date de Publication : 4 Décembre 2009

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<b>Objet</b> : Bibliothèque communale : Informatisation
---

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Général du Finistère a mis en place dans le cadre du plan de développement de la lecture publique des aides financières. Une réunion a eu lieu en Juin 2009 avec les représentants de la bibliothèque du Finistère et plusieurs recommandations sont ressorties des conclusions de cette réunion.

Il y a lieu de porter le crédit d'acquisition à 1 € par habitant (Population DGF : 1532 habitants), élargir les horaires à 4 heures par semaine, désherber le fonds de livres avant l'informatisation, faire une demande de subvention pour l'informatisation de la bibliothèque, informatiser le fonds pour permettre le prêt automatisé de documents, demander une subvention en achat de livres liée à l'investissement de la première informatisation.

Monsieur le Maire précise que des devis ont été demandés pour l'informatisation de la bibliothèque, le Conseil Général apportant son aide à hauteur de 75 %, l'aide est plafonnée à 3 500 €.

Parmi les devis obtenus, le choix se porte sur la société Microbib : d'un montant de 3 513,85 € T.T.C, la maintenance pour la première année s'élève à 191,36 € T.T.C. ;

Monsieur le Maire propose de retenir la société Microbib pour l'informatisation de la bibliothèque et demande l'autorisation de déposer auprès du Conseil Général du Finistère une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'informatisation de la bibliothèque, demande de retenir la société Microbib, autorise le Maire à déposer auprès du Conseil Général du Finistère les dossiers de demandes de subventions pour l'informatisation et l'achat de livres.